Le tourisme
au service des hommes et des territoires

DOSSIER DE DEMANDE D'ADHESION

UNAT
Auvergne-Rhône-Alpes

Association - loi 1901

UNAT Auvergne-Rhône-Alpes
2 rue d'Oran – 69001 LYON
06 32 27 41 44 - aura@unat.asso.fr

L'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes

L'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air Auvergne-Rhône-Alpes est née en mai 2017 de la fusion de l'UNAT Auvergne et de l'UNAT Rhône-Alpes. **Tête de réseau du secteur du Tourisme Social et Solidaire**, l'UNAT fédère les acteurs de la filière.

L'action de l'UNAT s'inscrit dans le cadre d'un projet d'intérêt général qui vise à **développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous**, mais aussi à assurer **la promotion et le développement d'un tourisme respectueux des hommes et des territoires**.

L'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes est une association à but non lucratif qui représente environ 75 d'adhérents qui sont des associations, mutuelles et autres entreprises de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif dans le tourisme.

Les actions de l'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes

- **Représenter et défendre les intérêts de ses membres** auprès des instances régionales.

- **Organiser une veille pour ses adhérents** afin qu'ils puissent avoir connaissance de toute information susceptible de concerner leur activité et les valeurs du tourisme social et solidaire

- Aider les associations à développer leur offre de vacances par la mise en place, en concertation avec celles-ci, d'**actions d'information et de formation**.

- Lorsque cela est possible, mettre des places des **accompagnements pour les établissements** dans divers projets (développement durable, tourisme et handicap…)

- **Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre** ou toute autre action en lien avec les valeurs du tourisme social et solidaire.

Les conditions d'adhésion

L'UNAT, historiquement l'Union des Associations de Tourisme permet à l'ensemble des associations du secteur d'adhérer. Depuis la loi ESS, l'UNAT peut accepter également les structures telles que les SCOP, mutuelles, SARL, SAS, … qui justifient d'un agrément de l'économie sociale et solidaire (*par exemple :* ESUS) au moment où le dossier de demande d'adhésion est déposé.

Conditions à remplir pour adhérer à l'UNAT AuRA :

- Avoir pour objet principal une activité de tourisme, de plein-air, de vacances ou de voyages
- Avoir une activité permanente à caractère régional

Le fait de disposer ou non d'équipements dans la région n'est pas discriminant.

Les montants des cotisations 2023*

Nombre d'équipements gérés ou représentés par l'organisation dans la région	Cotisation pour les associations **nationales**	Cotisation pour les associations **régionales**
Organisation non gestionnaire	340 €	340 €
Organisation gérant ou représentant 1 à 3 équipements	424 €	424 €
Organisation gérant ou représentant 4 à 6 équipements	655 €	655 €
Organisation gérant ou représentant 7 à 9 équipements	1.024 €	1.024 €
Organisation gérant ou représentant 10 équipements et plus	1.271 €	1.271 €

* Le montant des cotisations 2023 a été voté par l'Assemblée Générale de l'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes du 03/04/2023. Il pourra être amené à évoluer à partir de 2024, sur décision de l'Assemblée Générale.

L'étude des demandes d'adhésion

Les demandes d'adhésion sont soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de l'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes. Le Conseil d'Administration se réunie chaque trimestre.

Liste des pièces à fournir

Le dossier de demande d'adhésion doit comporter :

- Le formulaire de demande d'adhésion dument complété
- Pour les associations : les statuts de l'association déposés en préfecture.
- Pour les sociétés : un extrait de Kbis prouvant l'inscription au RCS et les agréments prouvant le rattachement à l'ESS (ex : agrément ESUS, …).
- L'organigramme de l'association ou l'entreprise présentant son fonctionnement (salariés, présidence, gouvernance, bénévoles, …).
- Une brochure de présentation, un catalogue ou une présentation des séjours proposé par la structure.
- Le bilan et compte de résultat du dernier exercice et le budget prévisionnel de l'année en cours.
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
- Tout document ou pièce permettant d'apprécier la nature de l'activité et son rattachement au tourisme social.

Le dossier complet doit être adressé :

Par mail : aura@unat.asso.fr

Ou par voie postale :
UNAT Auvergne-Rhône-Alpes
2 rue d'Oran – 69001 LYON

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :
06 32 27 41 44 - aura@unat.asso.fr